

Commission de la recherche
Séance du 29 mai 2018

Délibération n°2
Portant approbation de la nomination du représentant doctorant
du Bureau de la commission de la recherche

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le règlement intérieur prévoit un Bureau préparatoire aux travaux de la commission de la recherche,

Considérant que celui-ci est composé d'au moins six enseignants-chercheurs ou enseignants autres que le président et le vice-président, d'un représentant BIATSS et d'un représentant doctorant,

Considérant que de nouveaux doctorants ont été élus au sein de la commission de la recherche,

Considérant, en conséquence, qu'il convient de procéder à la nomination d'un nouveau représentant doctorant au sein du Bureau de la commission de la recherche,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

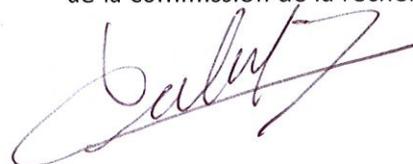
Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 18
Nombre de membres représentés : 3
Membres absents et non représentés : 16

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article unique : approuve la nomination de Michel PÉPIN en tant que représentant doctorant du Bureau de la commission de la recherche.

Le président
de la commission de la recherche,



Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 03 septembre 2018

Publié le : 28 septembre 2018